

KRAV MAGA CENTER RENNES (KMCR)
KRAV MAGA RENNES
Association Loi 1901

Je soussigné(e)

Né(e) le à

être pleinement conscient(e) que mon adhésion à l'association KRAV MAGA CENTER RENNES implique les éléments suivants :

- Le Krav Maga est un sport de combat et certaines blessures physiques sont possibles pendant les phases de cours, d'entraînements ou de combats.
- Le Krav Maga Center de Rennes pourra proposer certaines de ses activités dans des salles adaptées à la pratique sportive et d'autres activités dans des lieux différents de façon à créer plus de réalismes (plein air, autres locaux urbains, privés ou commerciaux...).
- Le Krav Maga implique humilité et respect de ses partenaires.
- Le Krav Maga implique une attitude non agressive pendant et en dehors des cours.
- Le Krav Maga ne sera utilisé que pour me défendre, moi, mes proches, ou pour prêter assistance à une tierce personne en danger.
- La riposte à une agression, doit être, autant que possible, proportionnée.
- Mon adhésion au KMCR implique mon respect du règlement intérieur dont j'ai pris connaissance.
- J'accepte de figurer sur les vidéos servant à la promotion du club et renonce donc ainsi officiellement à mon droit à l'image.
- J'ai été honnête, exact(e) et sincère dans tous les éléments d'informations qui m'ont été demandés lors de mon adhésion.
- Mon médecin a pleinement été informé de mon passé sportif et de mon niveau d'activité physique (en cas de reprise du sport). Je l'ai particulièrement sensibilisé à l'intensité cardio-vasculaire inhérente aux sports de combat.
- J'ai été informé qu'il n'y avait pas de cours pendant les vacances scolaires et qu'après les vacances d'hiver, les cours du lundi de 1h seront fusionnés en un cours unique d'1h30 afin de favoriser la transmission des anciens aux nouveaux adhérents.
- Je suis conscient qu'il n'y a aucun remboursement possible dès lors que je me suis inscrit pour quelque raison que ce soit et notamment en cas de mutation professionnelle, blessures, grossesse (pour les femmes) ou maladie. Le seul remboursement possible interviendrait dans le cas où le club ne serait plus en mesure d'assurer ses cours ou d'en proposer une substitution.
- J'ai bien noté que ma licence et assurances FEKM seraient à souscrire directement auprès du site internet de la fédération selon une procédure qui me sera communiquée lors de mon inscription.
- Le club mettant en œuvre les moyens de contrôles dans le cadre de la situation sanitaire, il ne pourra lui être reproché d'avoir contracté la maladie pendant des entraînements ou cours en raison de manquements à son obligation de moyens.

Les responsables du club sont susceptibles de m'exclure de façon irrévocable, après un premier rappel, en raison de manquements à la discipline, au règlement intérieur ou au code moral dont les principes ont été évoqués ci-dessus, sans que je puisse faire valoir droit au remboursement de la cotisation versée.

Fait à , le

Signature précédée de la mention Lu et Approuvé